



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 18 février 2020, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de limiter le droit d'exercice de la pharmacienne Rodica-Liliana Mihail (membre numéro 92117) dont le domicile professionnel est situé au 3220, boul. Curé-Labelle, Laval (QC) H7P 0H9.

La limitation imposée fait en sorte que M^{me} Mihail ne peut exercer les activités professionnelles prévues à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie* (L.R.Q. c. P-10) que sous la surveillance de son maître de stage.

Cette limitation du droit d'exercice entrera en vigueur le 3 avril 2020 et le demeurera jusqu'à ce que M^{me} Mihail ait complété avec succès les mesures de perfectionnement imposées par le comité exécutif.

Montréal, ce 6 mars 2020.

Manon Lambert
Directrice générale et secrétaire